

Service de la police municipale (SPM)

T +41 (0)22 306 06 55
spm@vernier.ch

31.03.2026 / eros / 153397

TABLE DE LA SECURITE

Secteur des Avanchets et Cointrin
Séance du 31 mars 2026
18h30 – Centre de quartier des Avanchets

SYNTHÈSE

Introduction

La table de la sécurité se veut être une rencontre entre les acteurs civils et professionnels de la sécurité et du social durant laquelle les intervenants partagent les problématiques vécues et de leurs différents constats sur le terrain. Le but est de faire part des expériences de chacun afin de trouver des solutions pérennes. L'impact espéré est d'améliorer la sécurité et la cohésion sociale dans le quartier.

Organisation par secteurs d'ilotage du service de la police municipale de Vernier

La Ville de Vernier est répartie en sept secteurs d'ilotage. Ceux-ci reposent sur un binôme de policiers référents affectés à des secteurs spécifiques, afin d'assurer un suivi personnalisé des problématiques de fond.

Pour le secteur des Avanchets - Cointrin, le binôme est composé de l'appointée ANTUNES et de l'appointé RODRIGUES FORTES.

Coordonnées et horaires du SPM

Poste de police municipale de Vernier	: Avenue de l'Etang 55 – 1219 Châteline
Téléphone	: 022 306 06 55
Interventions	: Lundi au vendredi de 07h00 à 23h00 / Samedi de 13h00 à 23h00
Guichet	: Lundi au vendredi de 10h00 à 14h00
Courriel	: spm@vernier.ch

Objectifs 2026

- Renforcer la sécurité et la cohésion au sein de la Ville de Vernier
- Renforcer le lien avec les partenaires verniolans :
 - Ecoute active et participative de tous les interlocuteurs
 - Répondre aux problématiques de terrain adaptées aux réalités locales
 - Collaboration entre les différents acteurs
 - Co-construction de solutions durables

Problématiques

■ Chemin des Coudriers

Un habitant signale que les véhicules motorisés à deux roues ainsi que les vélos empruntant les pistes cyclables circulent à une vitesse excessive sur ce chemin. De plus, les véhicules ne s'arrêtent pas au passage piétons situé au niveau du Cycle des Coudriers.

Ce dernier relève également que le sens des pistes cyclables (piste montante côté Cycle des Coudriers, piste descendante côté immeubles) n'est pas adéquat. Les cyclistes, n'adaptant pas leur vitesse en descente, représentent un réel danger pour les habitants et les enfants du quartier.

Élément de réponse :

Le service de la police municipale, ci-après SPM, va faire un point sur la situation auprès de l'Office cantonale des Transports (OCT), afin de voir si des aménagements peuvent être instaurés, notamment pour les cycles descendant depuis la Clinique Jolimont en direction de Balexert.

Un renforcement de présences de la Police municipale, principalement entre 16h et 18h, sera mis en place dans ce secteur.

Une consultation sera également effectuée avec le service de l'aménagement de Vernier afin de se renseigner si des solutions avaient été envisagées par le passé et si des améliorations peuvent être apportées.

■ Route de Meyrin

Le feu de signalisation, situé au niveau de l'arrêt TPG « Avanchets-Etang », en direction de Balexert, permettant de tourner à gauche afin d'entrer dans la cité des Avanchets est relativement dangereux.

Une habitante relate qu'énormément d'automobilistes ne respectent pas l'obligation d'aller tout droit sur l'avenue de-Baptista et opèrent un demi-tour sur la route de Meyrin. Le passage piétons étant au vert au même moment sur ce tronçon, un fort risque d'accident est observé pour les personnes empruntant cette traversée piétonne.

Ces infractions sont très souvent commises par des employés du Garage André-Chevalley, situé à proximité.

Élément de réponse :

Les îlotiers du secteur prendront langue avec le garage en question.

Un marquage au sol, avec une obligation d'aller tout droit, sera également soumis auprès du service concerné.

Le SPM renforcera ses présences à cet endroit.

■ Avenue De Baptista

Les habitants relèvent que le trafic routier, traversant la cité, est particulièrement dense aux heures de pointe afin de rejoindre l'avenue Louis-Casaï ou la route de Meyrin. Les automobilistes ne respectent pas la vitesse autorisée sur ce tronçon.

Une personne demande également la raison de l'interdiction de tourner à gauche en direction de l'aéroport, pour les personnes sortant de la cité, sur l'avenue Louis-Casaï. Ceux-ci étant obligés de faire un détour par l'avenue de Pailly pour y accéder.

Élément de réponse :

En ce qui concerne la densité du trafic, le SPM informe que des contrôles sont déjà effectués de manière ponctuelle aux Avanchets. Celui-ci accroîtra sa présence au sein de la cité aux heures de pointe, ainsi que pour le franchissement de la double ligne de sécurité sur l'avenue Louis-Casaï.

Les habitants sont informés que l'OCT avait déjà analysé la situation relative à l'accès au Grand-Saconnex depuis l'avenue Louis-Casaï et il en était ressorti que cette ouverture augmenterait significativement le trafic au sein de la cité.

Une interrogation sera faite auprès de l'OCT par rapport aux schémas de circulation, particulièrement pour les demi-tours dans les quartiers.

Le SPM informe qu'il prévoira la mise en place du radar pédagogique dans ce secteur.

■ Route de Meyrin – Passage sous-voie Balexert

Le responsable d'équipe de la Maison de Jeunes de l'Eclipse fait part d'une problématique entre des jeunes fréquentant les lieux et le campement de Roms résidant dans le passage sous-voie reliant le CC de Balexert au chemin de Crozet. Celui-ci demande quelle est la politique ou quels moyens pourraient être mis en œuvre pour l'évacuation de ces personnes.

Élément de réponse :

Le SPM informe qu'une évaluation a été demandée auprès de la Police cantonale, afin de déterminer les rôles de la Police municipale et cantonale pour cette problématique mais également d'un point de vue juridique.

La mise en place d'un processus d'accompagnement et d'évacuation de ces campements sauvages est en cours. Une maraude entre les travailleurs sociaux et les correspondants de nuit a été instaurée. Les correspondants de nuit passent régulièrement rencontrer ces personnes afin d'échanger avec eux, malgré la barrière de la langue.

Pour rappel, des structures sont mises à disposition par le Canton pour les personnes sans-abris. Cette communauté ne refuse pas d'y entrer, cependant celle-ci regroupe généralement de grandes familles et ces dernières ne veulent pas être séparées dans différents centres.

Le Tribunal Fédéral a interdit tout retrait d'affaires appartenant à des personnes non-présentes au moment des faits. La Ville de Vernier a essayé de trouver sa propre procédure, palliant les problèmes de salubrité et de santé publique, afin d'avertir ces personnes sur leur droit d'occupation de l'espace public et en leur donnant un certain temps pour récupérer leurs effets personnels. Ceux-ci sont également informés que les objets abandonnés peuvent être débarrassés lorsque le délai autorisé est dépassé, tout en respectant la loi et leur propre personne.

■ Rue du Grand-Bay - Terrain de foot des Avanchets

Un habitant demande pourquoi la grille / barrière permettant l'accès au terrain de foot, côté crèche, n'est toujours pas fermée. Des personnes jouent au football, écoutent de la musique ou encore font un barbecue en dehors des heures autorisées, dès 23h, et cela devient insupportable pour les habitants aux alentours de ce stade.

Élément de réponse :

Lorsque cette grille était fermée, celle-ci était fréquemment vandalisée. Raison pour laquelle une ouverture minimum a été laissée, afin d'éviter ces vandalismes, mais n'empêche pas le passage des personnes.

Il convient de rappeler qu'il n'existe pas de solution idéale. Nous devons dès lors prendre en considération un certain nombre d'éléments afin d'identifier une solution durable et adaptée.

Un travail avec la juriste de la commune est en cours afin de revoir le règlement communal de Vernier à ce sujet.

Sensible aux doléances des habitants, la Police municipale va mettre en place une opération coup de poing, le dimanche avant le début de la période estivale, afin de dissuader toute occupation inappropriée de ce terrain mais également de verbaliser les véhicules mal stationnés. Cette opération regroupera principalement des agents de la Police municipale, des contrôleurs du stationnement et également si possible la Police Cantonale.

Les travailleurs sociaux hors murs vont également passer un message auprès des jeunes de 12 à 20 ans du quartier leur rappelant l'horaire d'occupation du terrain, dans le cadre de leur nouveau projet de prévention « Passe D ».

■ Centre Commercial des Avanchets

Une habitante fait part de la problématique de la circulation des trottinettes électriques dans le quartier, sur des domaines accessibles au public (par exemple devant le centre commercial), conduit par des enfants ou des adultes.

Élément de réponse :

Le SPM rappelle qu'il est autorisé à intervenir sur le domaine privé accessible au public. Cependant, il n'entre pas en matière lors de stationnement des 2 roues en bas des immeubles.

Des séances de prévention et de sensibilisation relatives à l'usage des trottinettes électriques sont régulièrement effectuées dans les écoles de la commune, par des agents de la Police municipale.

Un rappel a été effectué concernant l'usage des trottinettes électriques. En effet, pour pouvoir circuler sur la voie publique, le conducteur doit être titulaire du permis de conduire pour la catégorie M s'il est âgé entre 14 et 16 ans. Dès 16 ans, aucun permis n'est requis. Les trottinettes doivent être homologuées. À savoir, 500W de puissance maximale et limitées à 20km/h.

Lors de contrôles routiers, ces véhicules sont amendés en cas d'infractions, allant même jusqu'à leur saisie lorsqu'ils ne sont pas admis à la circulation sur notre canton. Lorsqu'il s'agit de jeunes enfants, les parents sont appelés et sensibilisés sur le sujet.

■ Avenue de Pailly / Route de Meyrin

Une habitante relève que des cyclistes prennent la piste cyclable en sens inverse pour remonter sur Balaxert.

Élément de réponse :

Le SPM en prend note et mettra en place des contrôles sur ce tronçon.

La problématique de la sortie des piétons sur la piste cyclable est également connue. Les contrôles routiers sont orientés sur ces risques d'accident. Un travail avec le service de l'aménagement et l'OCT est en cours afin de réorienter les aménagements sur les axes routiers.

■ Immeubles Avanchets

Un habitant indique que des groupes de jeunes s'introduisent dans les immeubles du quartier, en forçant les portes d'accès. Ceux-ci souillent les allées en y laissant des déchets et encombrent les voies d'évacuation et de secours par des chaises, selon les retours des concierges.

La présence de groupe de jeunes sur les toits ainsi que dans les garages des immeubles est signalée. Les habitants demandent que la régie mette tout en œuvre afin de prévenir de futurs accidents qui pourraient survenir.

Un positionnement de la régie Cogirim par un dépôt de plaintes formelles contre ces personnes est demandé. Les habitants souhaiteraient plus de contrôles, de la part de la société de sécurité, dans les montées d'immeubles ou encore le déploiement d'affiches de rappel de comportement à adopter dans les immeubles auprès des parents de ces jeunes (respect des habitants, pas de squat dans les allées, propreté, etc.).

Des habitants informent également que le système de badge pour l'accès aux immeubles est souvent défectueux, provoquant jusqu'à l'impossibilité de rentrer dans les allées. L'ajout d'une serrure à clé, en cas de soucis de la gâche électrique, a été sollicitée.

Élément de réponse :

La régie informe que les portes d'accès aux immeubles ont été renforcées dernièrement, ce qui a réduit les cas de squat et de vandalisme. En cas d'endommagement des portes, les gâches électriques seraient remplacées par des plus résistantes.

Prime Protection assure des tournées, chaque soir durant 1h30, dans tout le quartier. Des patrouilles sont ciblées selon les doléances. Des rondes supplémentaires peuvent être demandées.

Les correspondants de nuit informent qu'ils ont contact avec les régies du quartier et interviennent dans les immeubles et les parkings afin de faire de la prévention auprès des jeunes ainsi que pour les problèmes de voisinage.

Cogirim indique que des courriers recommandés sont envoyés aux parents lorsqu'elle possède les identités des personnes. Un premier courrier de rappel des règles et si cela continue, un deuxième courrier est envoyé avec un avertissement.

Le SPM demande à la régie de voir ce qui pourrait être mis en place afin de cesser ces occupations d'immeubles. En cas de doléances des habitants, il serait recommandé de demander à Prime Protection d'intensifier ses interventions durant la soirée.

Divers

■ Horaires de travail de la Police municipale – jour et nuit

Un habitant a formulé une demande afin de savoir si la Police municipale serait en mesure d'adapter ses horaires en travaillant jour et nuit.

Elément de réponse :

Le SPM informe que cette question est déjà parvenue en commission municipale de sécurité. Une analyse a été faite par rapport à l'amplitude horaire, soit de 7h à 23h, et il en ressort que les interventions effectuées dès 21h sont un travail de police secours. La Police municipale sortirait de son travail de proximité et de leurs missions prioritaires. Une réflexion sur des horaires d'été peut être faite, lors de l'allongement des jours. Le travail de nuit est un travail d'urgence, soit du ressort de la Police Cantonale et non pas de la Police municipale, et demande énormément de moyens.

Les habitants sont informés que les horaires de l'unité de proximité de la région Rhône-Lac de la Police Cantonale ont été adaptés jusqu'à 23h, sur toute la rive droite.

Les correspondants de nuit informent qu'ils sont présents sur l'ensemble de la commune entre 18h et 2h. Ceux-ci n'avaient pas connaissance de cette problématique liée au terrain de foot. Lors de nuisances sonores, ceux-ci peuvent être contactés afin de faire de la prévention et de la sensibilisation auprès des personnes présentes. Ceux-ci rappellent également qu'ils sont en collaboration permanente avec la Police municipale afin de partager des informations sur des problématiques diverses survenues durant la nuit.

■ Radar bruit

Un habitant avait demandé, auprès de la Police Cantonale, le déploiement d'un radar contre le bruit au sein de la cité des Avanchets et cette dernière lui avait répondu de se renseigner auprès de sa commune.

Elément de réponse :

Le SPM informe que la commune ne possède pas de radar contre le bruit.

Elle rappelle justement que le but de la table de la sécurité est de recevoir les doléances des habitants des différents quartiers de la commune afin d'essayer de trouver des solutions à ceux-ci.

■ Errance nocturne des enfants / jeunes durant la période estivale

Une habitante demande quel est le domaine de compétence des correspondants de nuit avec ces enfants / jeunes qui errent le soir dans les quartiers, notamment durant la période estivale où les jours sont rallongés.

Elément de réponse :

Les correspondants de nuit échangent avec ces enfants et les sensibilisent à cette problématique. Ils rappellent que leur mission est aussi de créer un lien avec ces jeunes.

■ Projet TSHM « Passe D »

Les travailleurs sociaux hors murs de Vernier (TSHM) ont mis en place, depuis mi-mars, un nouveau projet de prévention « Passe D ». Le but de celui-ci est d'occuper de manière positive le terrain de foot des Avanchets, en accueillant tous les jeudis de 18h à 21h des jeunes de 12 à 20 ans, afin d'échanger avec eux sur la vie de quartier.

■ Enquête universitaire sur l'alimentation

Un projet de recherche est mené par des étudiants de l'Université de Genève et sera lancé durant le mois d'avril.

Un courrier sera envoyé aux habitants des Avanchets les invitant à participer à une enquête en ligne afin de comprendre leurs habitudes alimentaires ainsi que leurs intérêts et leurs besoins pour un potentiel projet dans le quartier tel qu'un marché ou des ateliers de cuisine.

■ Correspondants de nuit

Certains habitants souhaitent connaître plus en détails le rôle des correspondants de nuit.

Élément de réponse :

Les correspondant.e.s de nuit sont un dispositif de médiation sociale et urbaine. Ils assurent une veille sociale dans l'espace public chaque soir et sont présents tous les jours de l'année de 18h à 2h du matin. Reconnaisable à leurs tenues bleues distinctives, ils sillonnent l'espace public par équipe de deux pour aller à la rencontre des habitants et des usagers.

Leur rôle n'est pas répressif mais préventif et de proximité :

- Ecouter et dialoguer avec les personnes rencontrées pour réduire les tensions et favoriser le « vivre-ensemble »
- Apaiser les conflits, notamment liés aux nuisances sonores, aux conflits de voisinage ou aux incivilités.
- Informer et sensibiliser la population sur les règles de vie commune et orienter les habitants vers les services municipaux ou associatifs compétents.
- Collaborer avec les partenaires institutionnels pour un suivi approprié des situations.

Ils sont joignables par téléphone, quotidiennement, de 18h à 2h du matin pour une demande d'intervention au 0800 12 19 20, ou par courriel, pour signaler une situation, à l'adresse suivante : nuit@vernier.ch.